

Régie d'Assainissement de Thiers
2 Rue du Torpilleur Sirocco
63300 THIERS

SIEGE SOCIAL : Mairie de THIERS
1 rue François Mitterrand
63300 THIERS

* * *

Téléphone accueil 04.15.80.00.00
Urgences Techniques 04.15.80.00.01

**CONVENTION DE RACCORDEMENT DES
EFFLUENTS**

DE LA COMMUNE DE PESCHADOIRES

**AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL ET A LA
STATION D'EPURATION DE SAUVAGE BILLEToux
A THIERS**

Avenant n°1

Novembre 2025

CONVENTION ENTRE

La Commune de THIERS, dont le siège est à THIERS (63), représenté par **son Maire, Stéphane RODIER**, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2025, ci-après dénommé « **LA COLLECTIVITE** »,

Assurant l'exploitation du réseau communal d'assainissement et de la station d'épuration,

ET

La Commune de PESCHADOIRES, représentée par **son Maire, Florent MONEYRON**, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du **XX décembre** 2025, ci-après dénommée « **LA COMMUNE** »,

Considérant que la convention établie en septembre 2020 prévoyait une fin de validité au 31 décembre 2025 et qu'il reste opportun de maintenir cette coopération,

Il est convenu ce qui suit :

L'article 6.3 de la convention de septembre 2020 est modifié comme suit :

6.3 Durée, date d'effet

La présente convention prendra effet au 1^{er} janvier 2020.

Elle prendra fin au 31 décembre 2026.

Les autres articles restent inchangés.

Fait en deux exemplaires,

À PESCHADOIRES, le

Le Maire de PESCHADOIRES,
Florent MONEYRON

A THIERS, le

Le Maire de THIERS,
Stéphane RODIER